Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212200257-20261112-D2026_12_11_15-DE

COMMUNE DE CALLAC
Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 12 novembre 2026

Convocation du :	*4 novembre 2026*
Date d'affichage :	*4 novembre 2026*
Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	16
Votants :	19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2026/12/11/15 — **Nomenclature 1.1**

L'an deux mil vingt-six, le douze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-François LE PEILLET, Maire.

Étaient présents : Jean-François LE PEILLET – Yves LANCIEN – Jean-François COATRIEUX - Cinthia CAMILO-AUFFRET – Richard PERRIN - Danielle HAMON – Odile DUCHATEAU – Moulay DRISSI – Noëlle MADEC – Emilie BONINO - Benjamin TAGUET - Eva VOLLÉE – Denise LARHANTEC – Stéphanie LE CUN – Benjamin BOUTIER - Patrick MORIN, formant la majorité des membres en exercice.
Procurations : Mme Angélique RAFIGNON à Mme MADEC
M. Bruno LEBRETON à Mme BONINO
M. Guillaume DELMAIRE à M. TAGUET

Le Conseil a désigné comme secrétaire de séance Mme Eva VOLLÉE.

Objet - Travaux – Aménagement de la place de l'église : Choix de la Maîtrise d'œuvre

M. le Maire rappelle que dans le cadre du programme « Petites Villes de demain », une réflexion globale a été engagée sur la redynamisation et revitalisation du centre-bourg de Callac, et notamment le réaménagement de la place de l'église.

Pour accompagner la commune dans ce projet, une équipe de maîtrise d'œuvre est nécessaire. Un marché public a donc été lancé cet été, avec une date limite de dépôt de dossiers au 20 septembre 2026. Les critères de jugement des offres étaient établis comme suit : valeur technique 60 % et prix 40 %.

La commission « Urbanisme » s'est réunie le 5 octobre 2026 pour procéder à l'ouverture des plis et un groupe de travail constitué de 6 élus s'est réuni le 9 novembre 2026 pour finaliser l'étude des dossiers. Sur 22 dossiers déposés, 1 a été rejeté.

Après examen de ces offres, a été retenu le bureau d'études TECAM - 47 rue Kleber - 35300 Fougères, sur la base des éléments suivants :

ENTREPRISE	VALEUR TECHNIQUE SUR 60	PRIX SUR 40	TOTAL SUR 100	PRIX HT	PRIX TTC
TECAM	49,5	40	89,5	31.920 €	38.304 €

En application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire informe le Conseil de sa décision d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place de l'église au bureau d'études TECAM.

Le Conseil Municipal, après en avoir échangé :
- **Prend acte** de la décision de M. Le Maire prise par délégation du Conseil en application des articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place de l'église au bureau d'études TECAM, pour un montant d'honoraires global de 31.920 € HT (38.304 € TTC).

Ont signé les membres présents.
Pour expédition certifiée conforme.
M. Le Maire,
Jean-François LE PEILLET

MAIRIE DE CALLAC (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance,
Eva VOLLÉE